



**MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-LA-GARENNE**

Délibération N°2024/32

Le Mardi 3 Septembre 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, à 18 H 30, sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mme BAGOT Estelle, BOURGEOIS Liliane, M. BERTRAND Alain, M. DUVAL David, M. FERY François, Mme GIRBAL Martine, M. GUERIN Jean-Michel, M. Bryan LEFEBVRE, Mme LE SPIGAIN Marianne, M. MERIEULT Stéphane, Mme SALIOU Sandrine, M. SAUNIER Alain, M. TRANCHEVEUX Jacky.

Absents excusés avec pouvoir : --Absents excusés : --

Secrétaire de séance : Mme SALIOU Sandrine

Nombre de conseillers municipaux :

Date de la Convocation : 27/08/2024

- en exercice : 13

Date de l'affichage : 27/08/2024

- présents : 13

- votants : 13

OBJET : FINANCES/AUGMENTATION DU TARIF CIMETIERE

Madame le Maire estime que les tarifs du cimetière sont à augmenter comparativement à d'autres communes, nos prix sont trop bas.

Madame le Maire propose seulement des concessions de quinze ou trente ans. Les concessions de cinquante ne se font plus.

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

Concession cimetière : 30 ans : **300 € pour 2 places - 600 € pour 4 places**
15 ans : **150 € pour 2 places - 300 € pour 4 places**

Caveau urne : 15 ans : **150 €** 30 ans : **320 €**
(0,60x0,60 pouvant recevoir 4 urnes)

Concession columbarium : 30 ans : **500 € / case** 50 ans : **700 € / case**
(coffre en granit)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DECIDE d'accepter les nouveaux tarifs du cimetière à compter du 03/09/2024

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission en
Préfecture le
Et de la publication le



Le Maire,
L. BOURGEOIS

